

## 193. Séance du 20 août 1790

Voir la transcription de cet item

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

### Citer cette page

193. Séance du 20 août 1790, 1790/08/20

Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/4201>

Copier

### Registre (test)

Registre9

Folio100

Type de séanceOrdinaire

Présents

- Bardy (de), Jacques
- Castilhon, Jean
- Floret, Jacques
- Gez, Jean
- Jamme, Gabriel-Joseph-Alexandre
- Latresne (de), Jean Jacques Claire
- Lavedan (de), Jean-Baptiste
- Poitevin, Vincent

### Présentation

Date1790/08/20

Mentions légalesFiche : Elsa Courant, CNRS - Sorbonne université ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)  
Editeur de la ficheElsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)  
Contributeur(s)

- Courant, Elsa (éditeur scientifique)
- Laportalière, Jean de (transcriptions)

## Information générales

LangueFrançais

Notice créée par [Jean de Laportalière](#) Notice créée le 24/08/2022 Dernière modification le 26/10/2024

---

Le Vendredi 30 Juillet 1790  
assemblée générale

M de Hardy Burdy  
M Castillon Gautier  
M Labbe Pierre Hugues  
M Gas Yves  
M Flotot Nicolas  
M Tableau Mathieu Jean Yves  
M Potiron Cottens  
M de Latourne Le Brun  
M Jamme Jeanne

Il le ministre ayant été que en cette ville pour empêcher que  
pour faire un décret établissant la commune de la ville de Paris, que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la commune de Paris.

Nous sommes

Le Vendredi 6 Aout 1790  
M Labbe Mage  
M Gas Yves  
M Jamme Jeanne  
M Flotot Nicolas  
M Castillon Gautier  
M de Latourne Potiron Yves  
M Labbe Pierre Hugues  
M Solignat Cottens

Médecins ayant accepté l'assumption par une Commune  
intérieure à laquelle Nous sommes

Le Vendredi 10 Aout 1790  
M Jamme Jeanne  
M Solignat Gautier  
M de Burdy D Burdy  
M Flotot Nicolas  
M Potiron Cottens  
M de Latourne  
M Gas Yves

Le Vendredi 10 Aout 1790  
M de Burdy Burdy  
M Jamme Jeanne  
M Flotot Nicolas  
M Gas Yves  
M de Latourne  
M Castillon  
M Solignat

Le Vendredi 17 Aout 1790

Le résultat des élections  
M Labbe Mage  
M de Burdy Burdy Yves  
M Labbe Pierre Hugues  
M Gas Yves Nicolas  
M Flotot Nicolas  
M Jamme Jeanne  
M Castillon Gautier

M Solignat Cottens  
M Potiron Potiron  
M de Latourne Le Brun  
M Jamme Jeanne

M de Burdy a reçu le pouvoir de faire voter les citoyens  
membre de la ville de Paris.

Le résultat fut le suivant: M de Burdy a été élu  
à la tête de la ville de Paris pour faire voter les citoyens

qui sont membres de la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.

Il a été chargé d'établir une loi pour empêcher que  
la ville de Paris ne soit pas établie par la ville de Paris.